

III ÉDITION DU CONCOURS PHOTO « RÉALITÉS EN TRANSFORMATION » LES FEMMES: PROTAGONISTES DU CHANGEMENT

Mouvement pour la Paix – MPDL – lance la troisième édition du Concours Photo « Réalités en Transformation ». Depuis sa première édition en 2019, cet espace a contribué à rendre visible l'importance de la participation citoyenne et de la mobilisation sociale dans les processus de changement de nos sociétés. Tandis que la première édition était axée sur la valeur de l'action volontaire, la deuxième édition, marquée par la crise sanitaire et sociale de la Covid-19, a mis l'accent sur la solidarité et les soins.

Cette troisième édition, avec le sous-titre "Les femmes : protagonistes du changement", espère refléter, à travers des images et des histoires, le rôle des femmes dans les processus de changement social et la lutte contre les attitudes sexistes et patriarcales qui persistent encore dans notre société. Pendant des siècles, la participation des femmes en tant que citoyennes a été invisible et reléguée au second plan. Dans le contexte actuel, les efforts du monde se sont concentrés sur une seule priorité : mettre fin à la pandémie, parfois au détriment d'autres causes mondiales tout aussi importantes et urgentes, comme le changement climatique ou l'égalité des sexes. C'est pourquoi, dans cette édition, le concours de photos "Réalités en transformation" met l'accent sur ELLES.

PARTICIPANT(E)S

Tout le monde peut y participer, n'importe où dans le monde, sans limite d'âge. Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans doivent obtenir le consentement du père, de la mère ou des tuteurs légaux pour pouvoir y participer (Voir section 2.4).

THÈME

La troisième édition de "Realities in Transformation" veut rassembler des **photographies qui représentent les actions des femmes, individuelles ou collectives, qui contribuent au changement social et à la lutte contre le machisme.**

Les photographies peuvent refléter tout ce que l'auteur(e) considère comme contribuant à favoriser l'émancipation des femmes dans la société. L'image doit être accompagnée d'une courte histoire dans laquelle il/elle explique pourquoi il/elle a choisi la photographie et ce qu'elle représente.

Pour présenter votre photographie, vous pouvez vous inspirer des questions suivantes

- Selon vous, quelles femmes de votre entourage ont contribué au changement de son quartier ou ville? De quelle manière ?

- Quelles formes de participation citoyenne autour du mouvement féministe (manifestations, assemblées, rencontres...) vous inspirent et pensez-vous qu'elles contribuent à sensibiliser la société ?
- Qui souhaitez-vous remercier pour leur activisme dans la défense des droits des femmes ?
- Quel type d'actions (à petite ou grande échelle) contribue, selon vous, à l'égalité entre les femmes et les hommes ?
- Que souhaitez-vous montrer comme actes de sororité et de soutien entre femmes ?

(Dans le formulaire sur le site web, vous pouvez mieux expliquer la raison de votre photographie).

RÈGLEMENT DU CONOURS

SECTION 1: PHOTOGRAPHIES

1.1 FORMAT DES PHOTOGRAPHIES : Les photographies peuvent être réalisées avec tout type de dispositif photographique, dans le respect des caractéristiques suivantes :

- Des photographies **en couleur ou en noir et blanc** sont acceptées.
- Toutes les œuvres doivent être soumises en format JPG ou PNG avec une résolution minimale **de 2160 x 1836 Mpx**.
- Pour que les images puissent être téléchargées dans le formulaire web, elles doivent avoir une taille maximale de 10MB

SECTION 2: PARTICIPATION

2.1 DATE LIMITE : La période de soumission des photographies est **du 6 au 30 avril**.

2.2 N° DE PHOTOGRAPHIES : Chaque participant peut envoyer un maximum de 2 photographies.

2.3 méthode de présentation : les photographies doivent être présentées en utilisant le formulaire web que vous trouverez sur le site www.realidadesentransformacion.org. Ils doivent être accompagnés d'un bref texte explicatif (1000 caractères maximum) et des informations suivantes :

- a) Titre de l'œuvre
- b) Courte description de l'œuvre (500 caractères maximum)
- c) Pays - Lieu (où la photographie a été prise)
- d) Auteur : nom et prénom, adresse - lieu de résidence, téléphone et e-mail.

Si un participant soumet 2 photos, il/elle devra remplir le formulaire pour chacune de ses photos.

2.4 CESSIION DES DROITS : pour participer au concours, il sera obligatoire de cocher les cases du formulaire relatives à la cession des droits et qui font référence aux éléments suivants :

a) Cession des droits du participant, ou de son représentant légal, pour l'utilisation de ses données personnelles et des œuvres reçues dans le cadre de cette IIIème édition du Concours de Photographie "Réalités en Transformation". Cette cession de droits implique que l'organisation MOVIMIENTO POR LA PAZ -MPDL- aura le droit de reproduire, éditer et exposer les photographies, sans limite de temps ou de lieu, dans n'importe quel média ou publication, en mentionnant toujours l'auteur ou l'auteure.

b) Cession des droits par la ou les personnes apparaissant sur les photographies au moyen d'une déclaration de l'auteur de l'œuvre sur le consentement obtenu pour utiliser l'image des personnes apparaissant sur les photographies. L'auteur est responsable de toute incidence légale et juridique concernant l'utilisation de l'image dans la IIIème édition du Concours de Photographie "Réalités en Transformation", exemptant Movimiento por la Paz-MPDL de toute responsabilité.

Si **des enfants et des jeunes de moins de 18 ans** apparaissent sur les photos, ils peuvent apparaître le dos tourné ou dans une perspective qui les empêche d'être reconnus. S'ils sont reconnaissables, l'auteur de la photographie doit indiquer sur le formulaire qu'il a le consentement de la mère/du père ou du tuteur légal en cochant la case correspondante.

2.5 PARTICIPATION DES MINEURS : Dans le cas où les participants ont moins de 18 ans ou sont des personnes sous la tutelle d'une personne ou d'une entité, ils doivent l'indiquer sur le formulaire de participation et inclure les détails de celle-ci.

Pour les participants de moins de 18 ans, il sera indispensable d'être sous la supervision d'un parent ou d'un tuteur tout au long du processus de participation.

2.6 DÉCLARATION RESPONSABLE SUR LE CARACTÈRE ORIGINAL DES PHOTOGRAPHIES : Aucune photographie dont les droits de propriété intellectuelle n'appartiennent pas entièrement et sans exception au participant(e) ne sera acceptée.

2.7 ACCEPTATION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE SUR LES DONNEES PERSONNELLES : Chaque participant doit cocher la case relative à la politique de confidentialité sur les données personnelles où il est indiqué que :

" MOVIMIENTO POR LA PAZ, EL DESARME Y LA LIBERTAD " (MPDL), vous informe que vos données personnelles seront traitées pour votre participation au IIIème édition du Concours de photographie " Réalités en transformation ", y compris leur diffusion publique par l'entité dans les éventuelles expositions qui seront organisées ainsi que dans tout format et espace qu'ils jugent appropriés pour la promotion et la visibilité d'exemples de soutien mutuel, de solidarité et de droits de l'homme partout dans le monde. Les données seront transmises à des tiers avec votre consentement et dans la mesure où cela est nécessaire



pour les fournisseurs ou par obligation légale. Vous avez le droit de retirer votre consentement, d'accéder aux données, de les rectifier et de les supprimer, ainsi que d'autres droits, comme expliqué dans les informations complémentaires. Vous trouverez des informations détaillées supplémentaires sur la protection des données sur notre site web <http://www.mpd.org/politica-privacidad-proteccion-datos> ou en contactant directement notre organisation. Nous disposons d'un délégué chargé de la protection des données, qui peut être contacté par courrier électronique à l'adresse dpo@mpdl.org. Pour toute question ou requête concernant la confidentialité, veuillez nous contacter avec l'information suivante :

Date :

Nom et prénom :

DNI :

Raison : "

2.8 INCIDENCES : en cas de problème lors de l'envoi de votre photographie par le web, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : voluntariado@mpdl.org.

SECTION 3: SÉLECTION DES PHOTOGRAPHIES ET JURY

3.1 SÉLECTION DES PHOTOGRAPHIES

Les œuvres reçues seront d'abord évaluées par le Département de Mobilisation Sociale et Communication du Mouvement pour la paix -MPDL-, qui déterminera si elles répondent aux critères et aux règles du concours. Ensuite, les œuvres seront évaluées par un jury composé de membres du personnel du Mouvement pour la paix -MPDL-, de représentants d'organisations et d'entreprises collaborant au concours, ainsi que de professionnels et d'amateurs dans le domaine de la photographie. Ce jury choisira les 12 finalistes.

Les 12 photographies finalistes seront publiées sur la page Facebook du Mouvement pour la Paix -MPDL- et une période de votation populaire s'ouvrira pour la sélection de la photographie gagnante du concours. La photographie ayant reçu le plus de likes ou de "j'adore" au moment de la clôture de la votation sera la gagnante de la troisième édition de "Réalités en Transformation".

Les 12 photographies finalistes et la photographie gagnante seront publiées comme suit :

- Au cours de la première quinzaine de juin 2021, les 12 finalistes du concours seront annoncés, selon la décision du jury, et une période de vote populaire sera ouverte sur Facebook. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs photographies, une période de vote extraordinaire de 24 heures sera ouverte.



- Le 15 juin, la photo gagnante sera publiée en fonction du vote populaire sur Facebook. Les participants dont les œuvres ont été sélectionnées comme finalistes et/ou gagnantes seront informés par courriel ou par téléphone, ainsi que par nos canaux de communication institutionnels.

Les photographies des finalistes et du gagnant seront utilisées pour des expositions, des événements ou dans les matériels et espaces que le MOVIMIENTO POR LA PAZ -MPDL- considère appropriés pour la promotion et la visibilité des exemples de participation sociale, de solidarité et de droits de l'homme dans n'importe quelle partie du monde, en accord avec les causes sociales défendues par l'ONG.

SECTION 4: PRIX

L'auteur de la photographie gagnante recevra un chèque de trois cents euros (300,00 €) et un abonnement en ligne au magazine Tiempo de Paz pour un an, d'une valeur de quarante euros (40 €).

Afin de récupérer son prix, le gagnant doit s'engager par écrit à envoyer à l'organisation la preuve du paiement sur le compte à des fins de transparence.

Tous les finalistes seront récompensés par un abonnement en ligne au magazine Tiempo de Paz pendant 12 mois, d'une valeur de 40 euros, et recevront un certificat individualisé en tant que finaliste de la IIIe édition du concours de photographie "Réalités en transformation" du Mouvement pour la paix -MPDL-.

SECTION 5: EXPOSITION

Les 12 photographies finalistes seront publiées dans l'exposition virtuelle sur le site realidadesentransformación.org.

Si la situation sanitaire le permet, au cours du quatrième trimestre de l'année, les photographies seront exposées physiquement dans différentes villes espagnoles à déterminer.

SECTION 6: ACCEPTATION DES TERMES ET CONDITIONS ET RÉSERVE DES DROITS

MOVIMIENTO POR LA PAZ, EL DESARME Y LA LIBERTAD -MPDL- se réserve le droit d'utiliser, de reproduire, d'éditer et d'exposer les œuvres reçues dans le cadre de cette IIIème édition du Concours de Photographie "Réalités en Transformation", sans limite de temps ni de lieu, dans n'importe quel média ou publication, en mentionnant toujours le nom de l'auteur.

Movimiento por la Paz -MPDL- se réserve le droit de ne pas admettre les œuvres qui, selon les critères du jury, ne remplissent pas les conditions techniques, artistiques et/ou légales requises par le concours, ou qui blessent la sensibilité des gens, incitent à des comportements violents ou discriminatoires, ou sont contraires aux principes de l'organisation.



Tout événement non prévu dans le présent règlement sera résolu par le jury et le Département de mobilisation sociale et communication du Mouvement pour la Paix - MPDL.

SECTION 7: RÉGULATION APPLICABLE

La participation au Concours sera régie par les clauses contenues dans celui-ci et, pour les matières non prévues, par la législation espagnole en vigueur à la date de formalisation des présentes conditions.